

## Licenciement pour faute grave

Par groseille83, le 29/09/2010 à 19:45

Bonjour,

Depuis 5 ans je travaille en tant que second de cuisine dans un restaurant.

Ma qualité de travail et de disponibilité ont toujours satisfait mon employeur, je n'ai jamais était absent, ni en maladie, ni en retard et a deux reprises j'ai d'ailleurs remplacer mon chef de cuisine qui s'est retrouvé en maladie subitement, et ce alors que par deux fois j'étais en congé.

La 1ère fois j'ai annulé complètement mes vacances, et la 2eme fois j'ai du intervenir une journée pendant mes congés.

Je n'ai eu aucun remerciement verbal ni financier.

depuis 5 ans je percevais le même salaire (ouvrier p1, p2) d'un montant de 1350 euros net et je précise que j'ai mon bac pro de cuisine.

En juin j'ai fait une demande d'augmentation à mon employeur, qui m'a dit qu'il verrait pour septembre (de plus je venais d'acheter un bien immobilier)

en septembre, un incident inattendu s'est produit, j'ai commis une faute grave dans l'enceinte du restaurant en portant un coup au visage d'un autre employé ( je précise que ce coup a été un réflexe de taper avant l'autre employé, celui ci s'avérant agressif, par peur j'ai donc donné un coup le premier).

Immédiatement je me suis excusée auprès du salarié. Celui d'ailleurs a compris que mon geste n'était pas volontaire.

Le directeur m'a mise a pied de suite, en attendant un entretien préalable.

Lors de l'entretien préalable, le patron n'a pas voulu me donner une seconde chance ( en connaissant aussi ma situation sociale, je vis avec ma compagne handicapée et qui ne travaille qu'a mi temps).

Il me licencie donc pour faute grave.

En allant sur le site pôle emploi, je tombe sur une annonce passé par mon employeur, qui cherche donc une personne pour me remplacer, et propose un salaire net de 1600 euros pour les 3 premiers mois, et 1800 net par la suite.

Je ne sais comment réagir d'une part vis a vis du fait qu'il ne m'ait laissé aucune chance ( je ne suis pas qqn de violent), qu'il dit ne pas vouloir m'enfoncer plus que ça sauf qu'il me licencie avec un crédit sur le dos et le temps partiel de ma femme handicapée, et qu'il propose mon poste a un salaire beaucoup plus élevé qu'il ne ma jamais donné.

je voudrais avoir votre avis sur cette histoire. Bien cordialement.

ps: je ne conteste pas ma faute grave, je la reconnais entièrement ! mais de la a être licencié directement, j'ai été un peu surpris d'une décision si radicale !